



OFFRE DE FOURNITURE D'ÉNERGIE OSMPro



GAZ NATUREL



Raison sociale :
MAGNANI

Représentant légal :
MAGNANI GEOFFREY
0000000000

Notre proposition :
Contrat n°700287273, valide jusqu'au 09/02/2021 à 23h59

Votre interlocuteur régional :
Nathalie BOUCHER
nathalie.boucher@antargaz.com
SCFA MAGNANI
Exploitant Agricole

121 Chemin des ORMES
MAS SAINT JEAN 30800 SAINT GILLES

Tél : 06.98.15.64.34

Siret : 502 555 713 00012 - APE : 01.42Z
TVA FR 42502550543

Le Contrat de fourniture de gaz naturel fixe les conditions de vente d'une quantité de gaz. Il est constitué des Conditions Générales de Vente (CGV) et des Conditions Particulières de Vente (CPV). Les présentes Conditions Particulières de Vente définissent les dispositions convenues spécifiquement entre les parties. Les Conditions Particulières de Vente prévalent sur les Conditions Générales de Vente.

1. COORDONNEES

1.1. COORDONNEES CLIENT

Raison sociale	MAGNANI
Forme sociale	SCEA
Capital	7500
Siège social	141 CHEMIN DES ORMES 30800 SAINT GILLES
SIRET contractant	502595713
Code NAF	01.24Z
Représentant	MAGNANI GEOFFREY
En sa qualité de	GERANT

1.2. COORDONNEES SITE DE LIVRAISON ET D'UTILISATION DU GAZ NATUREL

Nom du site	MAGNANI
Adresse	20 CHEMIN DES LILAS - /LOTISSEMENT ST JEAN 8/COF LOT 08 -
Code postal	30800
Ville	SAINT GILLES
N° PCE	24514327058007
N° PITD	GD0519
SIRET site livré	
Interlocuteur	GEOFFREY MAGNANI
Téléphone portable	0688156434

Le Point de Comptage et d'Estimation (PCE) correspond au point physique d'un poste de livraison où sont placés les équipements de mesure pour déterminer les quantités livrées. Les références du PCE sont attribuées par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

Le Point d'Interface Transport Distribution (PITD) correspond au point d'allocation des flux entre les Gestionnaires de Réseau de Transport et Réseau de Distribution.

1.3. COORDONNEES DE FACTURATION

Raison sociale	MAGNANI
Adresse	141 CHEMIN DES ORMES -
Code postal	30800
Ville	SAINT GILLES
Téléphone	0000000000
E-mail	geoffrey.magnani@wanadoo.fr

SCEA MAGNANI
Exploitant Agricole

141 Chemin des ORMES

MAS SAINT JEAN 30800 SAINT GILLES

Tél : 06.98.15.64.34

Siret 502595713 00012 / APE 0124Z

Tel FR 42003695713

2. DONNEES TECHNIQUES

En cas de changement de fournisseur, ANTARGAZ (ci-après désignée le Fournisseur) devra récupérer les informations de mesures de consommation pour le point de livraison concerné par ce contrat auprès du GRD en charge des interventions techniques sur le réseau.

DATE D'EFFET	CAR	PROFIL	OPTION TARIFAIRE	GRD
01/03/2021	11 MWh	P012	T2	GrDF 8 rue Condorcet 75009 PARIS

Date d'effet

La date d'effet correspond à la date prévisionnelle de mise en service du point de livraison et donc à la date anniversaire du Contrat.

Consommation Annuelle de Référence (CAR)

La Consommation Annuelle de Référence représente la quantité que le Client prévoit d'enlever chaque année au point de livraison.

Aucun engagement d'achat n'est demandé au Client par le Fournisseur. En cas de circonstances exceptionnelles entraînant une hausse ou une baisse conséquente et brutale des quantités journalières livrées, le Client s'engage à en informer le Fournisseur immédiatement.

Profil de Consommation

Le profil de consommation représente la courbe de répartition journalière de la consommation sur l'année, il est attribué par le GRD.

Option tarifaire

L'option tarifaire détermine le tarif d'acheminement associé.

Poste de livraison ou dispositif local de mesurage

Inclus dans l'offre, prestation de base du GRD : fourniture, pose, entretien et renouvellement des équipements de comptage et de détente pour un compteur de débit inférieur à 16 m³/h.
Pour un poste de livraison de débit supérieur ou égal à 16 m³/h, le Client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions de Distribution (ou Conditions Standard de Livraison) du GRD ci-jointes, ainsi que le montant de la redevance applicable au type de poste de livraison souhaité et facturé par le Fournisseur selon le catalogue des prestations du GRD. Le Client a également la possibilité de souscrire un contrat de livraison avec le GRD au plus tard à la date d'effet du contrat de fourniture, ce dernier lui facturant alors directement cette prestation complémentaire.

SCEA MAGNANI
Exploitant Agricole

141 Chemin des ORMES

MAS SAINT JEAN 30800 SAINT GILLES

Tél : 06.93.15.64.34

Site: 802 518 711 - 02 - 402 00 00

T. 06.93.15.64.34

3. PRIX

Pour le point de livraison défini à l'article 1, le prix du gaz HTT est constitué :

- d'un **Terme Fixe mensuel (TF)**, correspondant à l'Abonnement, égal à 24,40 € HTT/mois,
- d'un **Terme de Quantité (TQ)**, proportionnel aux consommations de gaz, égal à 39,20 € HTT/MWh :

Les prix mentionnés ci-dessus comprennent la fourniture et l'acheminement du gaz naturel jusqu'au compteur. Ces prix s'entendent hors impôts, taxes, charges et redevances ou contributions supportés par le Fournisseur du fait de la fourniture de gaz au Client. Ces prix ont été calculés à partir des informations transmises par le Client et sont reprises à l'article 1 et article 2 des présentes Conditions Particulières de Vente. En cas d'incohérence avec les informations communiquées par le GRD pour le même point de livraison, le Fournisseur pourra réévaluer les conditions tarifaires de fourniture.

DEBUT DE FOURNITURE	FIN DE FOURNITURE	PART MOLECULE (€ HTT/MWh)	PART VARIABLE DE DISTRIBUTION (€ HTT/MWh)
01/03/2021	28/02/2024	30,77	8,43

Part Molécule

La part molécule correspond au prix du produit fixe et non révisable sur la période de fourniture définie. Elle intègre les frais d'allocation, de gestion et de commercialisation du gaz naturel pour le site du Client.

Part Variable de Distribution

La part variable de distribution correspond au prix du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution du GRD proportionnel à la consommation de gaz selon l'option tarifaire définie à l'article 2.

4. TAXES ET CONTRIBUTIONS

Le Fournisseur facturera de façon distincte les taxes et contributions suivantes :

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	2,79 € HTVA/mois
Contribution Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	0,00 € HT/MWh
Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN)	8,43 € HTVA/MWh

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Le taux normal de TVA à 20% s'applique sur le Terme de Quantité, la Contribution CEE et la TICGN. Le taux réduit de TVA à 5,5% s'applique sur le Terme Fixe mensuel et la CTA.

Exonération TICGN

L'exonération sera effective dès réception par le Fournisseur de l'attestation du Client dûment complétée (modèle CERFA – article 266 quinquies et 266 quinquies A code des douanes).

5. DUREE

Le Contrat prend effet le 01/03/2021 à 06h00 sous réserve des dispositions de l'article 2 des CGV. Le Contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 01/03/2021, il se renouvelle ensuite par tacite reconduction par période successive de 36 mois sauf résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de 30 jours avant l'expiration de la période en cours.

MAS SAINT JEAN 30800 SAINT GILLES

Tél : 06.88.15.64.34

Siret 802 513 714 00012 - RCS SAINT GILLES

6. REVISION TARIFAIRE

Par dérogation aux Conditions Générales de Vente du présent Contrat :

- Le **Terme Fixe mensuel** évoluera à la hausse ou à la baisse dans les mêmes conditions et aux mêmes dates que :
- la part fixe des tarifs publics d'utilisation des réseaux du GRD (dont les valeurs sont fixées par arrêté, publié au Journal Officiel),
 - la part des coûts relatifs au transport du gaz (dont les valeurs sont fixées par arrêté, publié au Journal Officiel).

Le **Terme de Quantité** évoluera à la hausse ou à la baisse dans les mêmes conditions et aux mêmes dates que la part variable des tarifs publics d'utilisation des réseaux du GRD (dont les valeurs sont fixées par arrêté, publié au Journal Officiel). La part molécule est fixe et invariable pendant la période de fourniture définie à l'article 3.

Quarante-cinq (45) jours avant chaque échéance de période de fourniture, le Fournisseur communiquera au Client un nouveau Terme de Quantité évoluant dans les mêmes conditions pour une nouvelle période de même durée.

Les parties conviennent que l'absence de réception par le Fournisseur, 30 jours avant l'échéance du contrat, d'une réponse du Client, entraîne l'application des nouvelles conditions tarifaires de fourniture.

Dès que le Client aura opté pour un Terme de Quantité qui intègre un prix de produit fixe sur une période, le Fournisseur devra acheter sur le marché les couvertures financières nécessaires au respect de ses engagements tout au long de cette période. En conséquence, en cas de résiliation du contrat imputable au Client durant cette période, outre les indemnités déterminées à l'article 12 des Conditions Générales de Vente, il sera redevable à l'égard du Fournisseur des coûts directement supportés par le Fournisseur au titre de cet engagement fixés forfaitairement à 80,00 € HT. Ces coûts seront calculés au prorata de la durée restant à courir du contrat.

Toute création, modification ou évolution des impôts, taxes, contributions ou charges dus par le Fournisseur en application de la législation et/ou réglementation sera applicable de plein droit au contrat en cours d'exécution.

Les autres clauses du Contrat de fourniture restent inchangées.

7. MODALITES DE FACTURATION

FREQUENCE DE FACTURATION	MODE D'ENVOI	MODE DE PAIEMENT	DELAÏ DE REGLEMENT
Bimestrielle	Courrier	Prélèvement	15 jours, date de facture fin de décade

SCEA MAGNAN
Exploitant Agricole
141 Chemin des ORMES
MAS SAINT JEAN 30800 SAINT GILLES
Tel : 06.88.15.64.34
SIRET 502 012 13 0001 - APE 0124Z
T.A.P.R. 0124Z

Les clauses du Contrat de fourniture de gaz en offre de marché sont définies dans les Conditions Générales de Vente du Fournisseur, référencées MOD-2285 (19-10), qui sont remises au Client au jour de la signature des présentes ainsi que les Conditions de Distribution du GRD. Le Client reconnaît les avoir comprises, les accepte sans restriction ni réserve et mandate le Fournisseur pour demander la mise en service de son installation auprès du GRD.

Fait en deux exemplaires originaux, à St Gilles le 09.02.2021

LE FOURNISSEUR
SIGNATURE :



Yannick MATRAS
Directeur des Opérations

LE CLIENT
SIGNATURE :



Nom et titre du représentant

MAGNAT Jean

SCEA MAGNAT 1
Exploitant Agricole
141 Chemin des ORMES
MAS SAINT JEAN 30800 SAINT GILLES
Tél : 06.98.15.64.34
Siret 802 565 713 0001 2 44 11 32
T.V.E. 15



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ANTARGAZ à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'ANTARGAZ.

DEBITEUR

Référence Unique de Mandat complétée par votre Service Client
00N00000070028727301

Nom : MAGNANI
Adresse : 141 CHEMIN DES ORMES
Code postal : 30800
Ville : SAINT GILLES

CREANCIER

Identifiant Créancier SEPA
FR51ZZZ000256

ANTARGAZ
Immeuble Reflex, Les Renardières,
4 Place Victor Hugo
92901 Paris La Défense Cedex

COORDONNEES DE VOTRE COMPTE BANCAIRE

IBAN
BIC

FR17 613506100000021164361001416
MIRI FR17 6135

Type de paiement : ☒ Récurrent / répétitif ☐ Ponctuel

TIERS DEBITEUR (si différent du débiteur lui-même) :

Nom tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre ANTARGAZ et un tiers, indiquer son nom ici

Fait à St Gilles

Le 09/02/2021

Signature :

SCEA MAGNANI
Exploitant Agricole

141 Chemin des ORMES

MAS SAINT JEAN 30800 SAINT GILLES

Tél : 06.88.15.64.34

Siret 502 555 713 0001 APE 0124Z
TVA FR 423005 67 13

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Ce document doit être retourné complété, daté et signé, à l'adresse suivante :

ANTARGAZ - Le choix naturel
TSA 30022
69731 CALUIRE ET CUIRE

bénéficiez de
avez passée
de débit de
èvement nor

5

MR MAGNANI GEOFFREY
MAS ST JEAN
141 CHEMIN DES ORMES
30800 ST GILLES

N° de Chèque

Numero de Compte	Cle RIB
1 3 5 0 6 1 0 0 0 0 0 2 1 6 4 3 6 1 0 0 1	4 6

TOTAL REMISE
à compléter dans tous les cas

Les Renardières.
igo
Défense Cedex

MACIANI
Exploitant Agricole
Chemin des GRMES
JEAN 30800 SAINT GILLES
Tél : 06.88.15.64.34
502 595 713 000 - APE 0124Z
TVA FR 425023-57 13

conditions décrites dans la conv
e présentée dans les 8 semaine
er et au plus tard dans les 13 mo

signé, à l'adresse suivante :

ANTARGAZ - Le gaz naturel
TSA 30022
69731 CALUIRE ET CUIRE